



ACCUEIL DE LOISIRS LES MARCYENS

1, avenue du 18 juin
95580 MARGENCY
☎ 01 34 06 00 18
☎ 06 45 14 97 40

courriel : lesmarcyens@orange.fr
agrément DDCS :0950378CL000115



MAIRIE DE MARGENCY

5, avenue Georges Pompidou
95580 MARGENCY
☎ 01 34 27 40 76

courriel : scolaire@mairie-margency.fr

ANNEE SCOLAIRE 2015/2016

Le dossier d'inscription de votre enfant comprend les documents suivants qui sont à remplir obligatoirement et à remettre avant le 1^{er} Juillet 2015 pour les anciens inscrits et avant le 1^{er} Août pour les nouveaux à l'accueil de loisirs les Marcyens :

- ✚ **Documents obligatoires à remettre pour que l'inscription soit validée :**
 1. l'autorisation parentale
 2. la fiche sanitaire de liaison
 3. photo d'identité
 4. la fiche de renseignements pour la Caisse d'Allocation Familiale
 5. l'attestation d'assurance scolaire et extrascolaire en cours de validité.
 6. La photocopie de l'attestation de carte vitale.
 7. Le règlement intérieur daté et signé par les parents

- ✚ **Documents facultatifs (uniquement si vous souhaitez bénéficier du quotient familial) :**
 8. L'imprimé « calcul du quotient familial »
 - Photocopie de l'avis d'imposition sur les revenus de 2015
 - Photocopie de la notification de la C.A.F au 31 décembre 2014

Attention tous dossiers incomplets à la date de clôture des inscriptions ne seront pas pris en compte. De ce fait, les enfants ne seront pas pris en charge à l'accueil de loisirs. Il est impératif que tous les documents obligatoires soient remis avec le dossier avant la clôture des inscriptions.

Christine EHRMANN

Adjointe aux affaires scolaires



AUTORISATION PARENTALE

M.et Mme :

Adresse :

☎ domicile :

☎ travail : Père : Mère :

☎ Portable : Père : Mère :

Mail : Père : Mère :

☞ Autorise :

1. mon enfantné(e) le :
scolarisé(e) en.....** à

2. mon enfantné(e) le :
scolarisé(e) en.....** à

3. mon enfantné(e) le :
scolarisé(e) en.....** à

- à participer aux différentes activités organisées par l'Accueil de loisirs municipal « les Marcyens », en fonction de son âge, soit sur place, soit à l'extérieur de l'Accueil. oui non
- à être photographié et filmé. oui non

Merci de noter ci-dessous les personnes autorisées à récupérer vos enfants, attention, elles doivent obligatoirement être majeures :

NOM, Prénom	Lien de parenté	Adresse	Téléphone

☞ Autorise les Responsables à prendre toutes décisions (traitement médical ou hospitalisation) rendues éventuellement nécessaires par son état de santé.

Fait le :à.....

Signature du responsable légal

** veuillez préciser Maternel ou Primaire



ACCUEILS PRE ET POSTSCOLAIRE (1 fiche par enfant)

Nom et prénom de l'enfant :scolarisé(e)
en :fréquentera l'accueil de loisirs :

- **Matin (de 7h00 à 8h20) :**
 - Lundi
 - Mardi
 - Mercredi
 - Jeudi
 - Vendredi
 - Occasionnellement (dans ce cas merci de remplir les fiches mensuelles mises à disposition à l'accueil de loisirs et les retourner avant le 15 du mois précédent)

- **Soir (de 16h30 à 19h) :**
 - Lundi
 - Mardi
 - Jeudi
 - Vendredi
 - Occasionnellement (dans ce cas merci de remplir les fiches mensuelles mises à disposition à l'accueil de loisirs et les retourner avant le 15 du mois précédent)

- **Après l'étude (de 18h à 19h et uniquement pour les enfants scolarisés en élémentaire) :**
 - Lundi
 - Mardi
 - Jeudi
 - Vendredi
 - Occasionnellement (dans ce cas merci de remplir les fiches mensuelles mises à disposition à l'accueil de loisirs et les retourner avant le 15 du mois précédent)

Attention toute annulation d'un accueil devra nous être notifié par écrit 48h avant la prestation pour ne pas être facturé.

Egalement, toute modification du planning devra **obligatoirement** nous être formulée par écrit avant le 15 du mois précédent.

Signature précédée de la mention lu et approuvé :



ACCUEIL DES MERCREDIS
(1 fiche par enfant)

Nom et prénom de l'enfant :scolarisé(e)
en :fréquentera l'accueil de loisirs :

- **Septembre 2015 : (11h30 à 19h00) :**
 - Mercredi 02
 - Mercredi 09
 - Mercredi 16
 - Mercredi 23

- **Octobre 2015 (11h30 à 19h00) :**
 - Mercredi 07
 - Mercredi 14

- **Novembre 2015 (11h30 à 19h00) :**
 - Mercredi 04
 - Mercredi 18
 - Mercredi 25

- **Décembre (11h30 à 19h00) :**
 - Mercredi 02
 - Mercredi 09
 - Mercredi 16

Attention toute annulation d'un accueil devra nous être notifié par écrit 15 jours avant la prestation pour ne pas être facturé, au-delà, la prestation vous sera facturée.

Pour les familles souhaitant inscrire occasionnellement leurs enfants, merci de remplir la fiche mensuelle ou de vous connecter sur l'espace famille avant le 15 du mois précédent.

Signature précédée de la mention lu et approuvé :



FICHE DE RENSEIGNEMENT POUR LA C.A.F

La Caisse d'Allocation Familiale du Val d'Oise se propose d'apporter son soutien à l'accueil de loisirs municipal.

Cette aide étant soumise à un certain nombre de formalités administratives, nous vous remercions de compléter la fiche ci-dessous que vous soyez ou non allocataire de la C.A.F.

Christine EHRMANN

Adjointe aux affaires scolaires

.....

FICHE DE RENSEIGNEMENTS POUR LA C.A.F.

.....

Nom de l'enfant : Prénom :
Nom de l'enfant : Prénom :
Nom de l'enfant : Prénom :

Monsieur (Nom, Prénom) :

Nom de l'employeur * :

Adresse de l'employeur :
.....

Madame (Nom, Prénom) :

Nom de l'employeur * :

Adresse de l'employeur :
.....

* Indiquer le nom complet de l'employeur

Date :



CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL

Les familles qui ne résident pas dans la commune seront obligatoirement affectées à la tranche hors commune.

M. Adresse :
.....
☎ domicile ☎ travail

Demande(nt) à bénéficier de la tarification modulée pour l'inscription de leur(s) enfant(s) :

Prénom du 1^{er} enfant :

Prénom du 2^{ème} enfant :

Prénom du 3^{ème} enfant :

Présente(nt) les documents nécessaires au calcul du quotient familial :
Photocopie **OBLIGATOIRE** pour joindre au dossier

REVENU FISCAL DE RÉFÉRENCE :

Ligne n° 25 de l'avis d'imposition 2015

ALLOCATION ANNUELLE DE LA C.A.F. :

Notification annuelle au 31 décembre 2014 avec le n° d'allocataire

NOMBRE DE PARTS FISCALES :

Nous vous rappelons que le quotient familial est égal à :

$$QF = \frac{\text{Revenu fiscal de référence} + \text{allocations annuelles CAF}}{\text{Nombre de parts fiscales} \times 12}$$

Soit QF égal àqui détermine la tranche..... de la tarification

Signature pour L'Accueil de loisirs

Signature des parents :

Nom du signataire :



TARIFICATIONS

Le Conseil municipal du 13 février 2014 a fixé à compter du 1^{er} avril 2014 les tarifs de l'accueil de loisirs municipal.

Le calcul est le suivant :

$$QF = \frac{\text{Revenu fiscal de référence} + \text{allocations annuelles CAF}}{\text{Nombre de parts fiscales} \times 12}$$

Les familles désirant bénéficier de cette tarification devront remplir l'imprimé « Calcul du QF » et fournir lors de l'inscription :

- une copie recto-verso de l'avis d'imposition complet et lisible
- copie de la notification de la CAF au 31 décembre

1. Accueil périscolaire :

Lundi – mardi – jeudi – vendredi de 7h00 à 8h20 et de 16h30 à 19h00
Travaux manuels, dessin, peinture, etc. Jeux d'intérieur ou d'extérieur.

Prix :

QUOTIENT FAMILIAL	Matin	Soir	Post étude (élémentaire)
Inférieur à 978€ (tranche A)	1.40 euros	3.50 euros	1.30 euros
Compris entre 979€ et 1951€ (tranche B)	1.60 euros	3.70 euros	1.50 euros
Supérieur à 1952€ (tranche C)	1.80 euros	3.90 euros	1.70 euros
Hors commune	1.80 euros	3.90 euros	1.70 euros

Règlement en fin de mois à réception de la facture éditée par la commune



TARIFICATIONS

2. Accueil des mercredis et des vacances scolaires :

QUOTIENT FAMILIAL	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant	Tarif ½ journée sans repas	Tarif ½ journée avec repas
Inférieur à 978€ (tranche A)	14 euros	10 euros	8 euros	5 euros	7 euros
Compris entre 979€ et 1951€ (tranche B)	17 euros	13 euros	12 euros	7 euros	10 euros
Supérieur à 1952€ (tranche C)	18.50 euros	16 euros	15.5 euros	9 euros	12 euros
Hors commune	21 euros			11 euros	14 euros

Attention, le tarif maximum sera appliqué aux familles n'ayant pas fait calculer leur quotient familial et aucune rétroactivité ne sera possible sur les inscriptions antérieures.

En cas de changement de situation familiale (ex. naissance, divorce), le calcul du quotient peut-être revu sur présentation de justificatifs et cela sans effet rétroactif.

Pour les enfants apportant leur repas pour cause d'allergie **uniquement**, le prix de la journée à payer sera minoré de 2,50 €.

Le tarif hors commune sera appliqué pour les enfants non domiciliés à Margency.

Le Conseil municipal se réserve le droit de revoir les tarifs indiqués ainsi que le niveau des tranches de tarif si cette modulation devait mettre en péril l'équilibre financier recettes dépenses.



REGLEMENT INTERIEUR DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

ARTICLE 1 : LES HORAIRES :

Accueil pré et post scolaire : 7h00-8h20/16h30-19h00 (fermeture des portes à 19h00)

Accueil des mercredis : 11h30-19h00 (fermeture des portes à 19h00)

Accueil des vacances scolaires : 7h30-19h00 (fermeture des portes à 19h00)

L'accueil de loisirs sera fermé du 21 décembre 2015 au 27 décembre 2015 inclus, et du 30 Juillet 2016 au 21 Août 2016 inclus.

L'accueil de loisirs fermant ses portes à 19h00, les parents sont invités à prendre toutes dispositions nécessaires pour venir chercher leurs enfants en temps voulu. Ils veilleront en particulier à désigner **obligatoirement** lors de l'inscription une ou des personnes **majeures** susceptibles de pallier à leur retard. A partir de 19h00, si les familles ne sont pas venues chercher les enfants, l'équipe d'animation sera dans l'obligation de faire remplir un bon de retard.

En cas de dépassement d'horaire répété, le matin et le soir, un forfait de 15 € sera appliqué à la facturation. En cas de récidive, l'enfant pourra être exclu de l'accueil de loisirs.

A 19h15 sans nouvelles des parents et sur appel de la directrice ou du directeur-adjoint, le commissariat d'Enghien Les Bains ou de Montmorency pourra prendre les enfants en charge.

Il se peut également qu'à certaines dates, l'accueil de loisirs modifie ses horaires d'ouverture et de fermeture (ex : le 24 décembre, le 31 décembre, etc...). Les familles seront donc prévenues de ces changements exceptionnels.

ARTICLE 2 : PRESENCES ET ABSENCES :

En cas d'absence de l'enfant pour cause de maladie, un certificat médical devra nous être fourni dans les 48 heures suivant la date du certificat. Si ce délai n'est pas respecté, l'absence sera **obligatoirement** facturée. Le certificat peut être déposé dans la boîte aux lettres de la mairie, envoyé par mail à lesmarcyens@orange.fr ou scolaire@mairie-margency.fr.

1. Le périscolaire :

Toute absence en pré ou en post scolaire devra nous être notifiée **par écrit** 48 heures avant la prestation (mail ou lettre manuscrite). Si ce délai n'est pas respecté, la prestation sera **facturée obligatoirement**. En ce qui concerne les présences en périscolaire, vous avez la possibilité soit d'inscrire votre enfant à l'année (voir fiche du dossier d'inscription) ou de remplir chaque mois la fiche mensuelle à retourner à l'accueil de loisirs avant le 15 du mois précédent.

2. Les mercredis :

Les inscriptions des mercredis seront à effectuer le 15 du mois précédent (voir grille d'inscription mensuelle). **Tous retards d'inscriptions seront refusés.** Il sera également possible d'annuler une présence d'un ou plusieurs mercredis 15 jours avant la prestation. Pour cela, il vous suffira de nous écrire un courrier (lettre manuscrite ou mail).



3. Les vacances scolaires :

Les inscriptions pour les vacances scolaires seront à rendre en fonction du calendrier suivant (attention, ne pas attendre la date limite pour inscrire votre (vos) enfants car les places sont limitées) :

PERIODE	LIMITE D'INSCRIPTION	LIMITE D'ANNULATION
Vacances de la Toussaint	25 septembre 2015	02 octobre 2015
Vacances de Noël	27 novembre 2015	04 décembre 2015
Vacances d'Hiver	22 janvier 2016	29 janvier 2016
Vacances de Printemps	25 mars 2016	01 avril 2016
Vacances de Juillet	1 ^{er} juin 2016	08 juin 2016
Vacances d'Août	1 ^{er} juillet 2016	08 juillet 2016

ARTICLE 3 : SECURITE :

- 1) Pour le bien-être de vos enfants, nous vous demandons de veiller particulièrement à leur fournir une tenue adaptée à la journée (ex : survêtement et basket). **Pour les sorties, les enfants doivent avoir un sac à dos avec une bouteille d'eau et, en fonction des conditions météorologiques, un k-way ou une casquette.**
- 2) Le port de bijoux est déconseillé ; la mairie décline toute responsabilité en cas de perte de bijoux, de montres ou tout autre objet de valeur.
- 3) L'un des parents doit venir chercher l'enfant ; en cas d'empêchement, celui-ci pourra être remis à une personne majeure, autorisée par écrit au préalable par les parents. **Les frères ou sœurs mineurs ne seront pas autorisés à venir chercher les enfants.**
- 4) **Aucun médicament ne sera administré, même sur présentation d'une ordonnance médicale.** La Directrice se réserve le droit de demander aux parents de produire un certificat de non contagion si un enfant présente certains symptômes.

ARTICLE 4 : SANCTIONS :

En cas de problème de comportement de l'enfant, non-respect du matériel, des locaux, du personnel, de ses camarades, l'équipe d'animation s'engage à le signaler à l'adjointe aux affaires scolaires.

Les sanctions encourues sont les suivantes et dans le même ordre chronologique :

- 1) Courrier d'avertissement adressé aux parents.
- 2) Convocation de la famille
- 3) Exclusion temporaire
- 4) Exclusion définitive

Date :

Signature des parents



FICHE SANITAIRE DE LIAISON

ENFANT	PHOTO D'IDENTITE
NOM :	
PRENOM :	
Date de naissance :	
<input type="checkbox"/> Garçon <input type="checkbox"/> Fille	

Représentant légal 1 de l'enfant (père, mère ou responsable de l'enfant)

NOM :PRENOM :

ADRESSE :

.....

Téléphone domicile : Portable : Travail :

Représentant légal 2 de l'enfant (père, mère ou responsable de l'enfant)

NOM :PRENOM :

ADRESSE :

.....

Téléphone domicile : Portable : Travail :

SITUATION DES PARENTS :

Marié Divorcé Union libre
 En cas de divorce, merci de préciser quel parent a le droit de garde :

Autres personnes autorisées (OBLIGATOIRE)	A contacter en cas d'urgence	Autorisé à venir chercher l'enfant
NOM :PRENOM :	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> oui
ADRESSE :		
Téléphone :		
Lien de parenté :		
NOM :PRENOM :	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> oui
ADRESSE :		
Téléphone :		
Lien de parenté :		
NOM :PRENOM :	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> oui
ADRESSE :		
Téléphone :		
Lien de parenté :		



RENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES

N° de sécurité sociale : (obligatoire) :.....
 N° d'allocataire CAF :.....
 Compagnie de mutuelle et n° d'adhérent :.....
 Compagnie d'assurance :.....
 Numéro de police d'assurance :.....

Joindre un justificatif nominatif au nom et prénom de l'enfant en cours de validité
 (*obligatoire : responsabilité civile- conseillé : individuelle accident*)

Joindre les photocopies des divers documents (OBLIGATOIRE)

RENSEIGNEMENTS MEDICAUX

Nom du médecin traitant :.....N° de téléphone :.....

Vaccination obligatoire :

Date du dernier rappel du DTP (*diphtérie, tétanos, poliomyélite*) :.....

Date du prochain rappel :.....

Autres vaccinations :

Nom du vaccin						
Date de vaccination						

Remarques concernant la santé de l'enfant : (*ex. : diabète, asthme, allergies alimentaires, régimes alimentaires, etc...*)

.....

Remarques concernant l'enfant : (*ex. : port de lunettes, régime alimentaire, repas sans porc, etc...*)

.....

- J'autorise, les personnes responsables à prendre toutes les dispositions nécessaires (*soins, transferts, hospitalisation*)
- Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'accueil de loisirs.

Fait à, le

Signature des parents :